



« Alerte Agri » : un dispositif pour se protéger contre les vols



Afin de répondre aux préoccupations des agriculteurs face aux actes de vols, **la Préfecture, le Groupement de Gendarmerie Départementale et la Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire lancent un dispositif « Alerte Agri ».**

Ce dispositif consiste en **l'utilisation de SMS comme moyen de mise en garde contre certains faits de délinquance commis au préjudice des agriculteurs du département (ex : vols de tracteurs, de fuel, d'animaux, de matériels, de produits phytosanitaires, de vin, de métaux, etc...)**

Ainsi la diffusion rapide par les forces de l'ordre, sur le téléphone portable des agriculteurs adhérents, des faits délictueux commis le jour même dans le département, leur permet de se prémunir contre des faits similaires.

Les éleveurs, les viticulteurs, les arboriculteurs, les céréaliers, les maraîchers, les horticulteurs, les pépiniéristes et autres métiers de l'agriculture ont accès à ce **service totalement gratuit** en s'inscrivant sur le site internet de la Chambre d'Agriculture www.indre-et-loire.chambagri.fr ou en renvoyant le bulletin d'adhésion ci-dessous.

ADHESION AU RESEAU D'ALERTE PAR SMS « Alerte Agri »

Nom de l'entreprise (EARL, GAEC...) :

Nom : **Prénom** :

Adresse postale :

Code postal : **Commune** :

Adresse de messagerie :

N° tél portable : / / / /

Statut : Chef d'exploitation Associé exploitant Associé non exploitant
 Conjoint collaborateur Cotisant de solidarité Autre précisez :

Principales productions : Grandes cultures Viticulture Arboriculture Maraichage
 Bovins lait Bovins viande Caprins Ovins Porcins Produits fermiers
Autres productions :

Accepte de recevoir les alerte SMS la nuit : Oui Non

Autorise la Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire et le groupement de Gendarmerie Départemental à utiliser ce numéro dans le cadre du réseau d'alerte par « SMS » destiné à me prévenir en cas de vols (fuel, produits phytosanitaires, tracteurs ou autres) commis dans les environs de mon exploitation.

Je m'engage à informer la Chambre d'Agriculture de tout changement de mon numéro de téléphone portable ou adresse courriel ainsi que toute cessation d'activité.

Fait à le.....

Signature :

Document à transmettre à :
Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire
A l'attention de Christine LUNEAU
38 rue Augustin FRESNEL BP 50139
37171 CHAMBRAY-LES-TOURS Cedex
ou par fax au 02.47.48.17.36 ou par mail à
secretariatdedirection@cda37.fr

Les informations enregistrées sont réservées à l'usage indiqué ci-dessus et ne peuvent être communiquées qu'au groupement de Gendarmerie départemental. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant à la Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire.